



CAISSE DES ECOLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Accusé de réception en préfecture  
091-269101531-20230413-CE-DEL-2023-10-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Séance du 13 AVRIL 2023  
CE-DEL-2023-10

**OBJET : Subvention aux bibliothèques scolaires.**

L'an deux mille vingt trois, le 13 Avril, à 17h00, le comité de la Caisse des Ecoles dûment convoqué s'est réuni à la Maison de l'Enseignement, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Emmanuelle ROYERE, Mme Paola LEROY, Mme Sabah AÏD, Mme Nathalie PABOUDJIAN, Mme Mariama BAH, Mr Joël NOLLEAU, Mr Fouad EL M'KHANTER,

Etait absent représenté : Mr Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU,

Etaient absents excusés: Catherine DERHORE (représentante de l'éducation nationale), Mme Mariam SY, Mme Fatos KEBELI, Mr Frédéric AVRAM,

Etaient absentes : Mme Elodie CORVISIER, Mme Caroline CAUCHOIS,

Le comité d'administration de la Caisse des Ecoles,

Vu le Code de l'Education,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Caisse des Ecoles du 1er avril 2019,

**CONSIDERANT** que les écoles achètent des livres pour compléter et renouveler leur bibliothèque,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'accorder aux coopératives scolaires des écoles élémentaires et maternelles concernées une subvention de 150 euros par école (voir tableau annexé).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Marie-Claude GIRARDEAU  
Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles

